

**SIVU DES CHAOS  
DU GOUËT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
Séance du 25 novembre 2015**

| Nombre de membres            |          |                                   |
|------------------------------|----------|-----------------------------------|
| Afférents au Comité syndical | Présents | Ayant pris part à la délibération |
| 6                            | 6        | 6                                 |

|                        |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 16 novembre 2015       |
| Date d'affichage       |
| 16 novembre 2015       |

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures trente minutes, le comité syndical, convoqué en séance ordinaire le seize novembre deux mille quinze, s'est réuni à la mairie de Plaintel au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Pierre GALLAIS.

Etaient présents : Pierre GALLAIS, Pierre MORIN, Laurence EMONNOT, Philippe LE COQ, Mickaël LE MEE, Mickaël HERRMANN.

Suppléants présents : Murielle VISDELOUP, Louis MARCHE,

Absents excusés : Odile LE COQ, Philippe DARCEL, Elisabeth REPERANT, Florence JAFFROT.

Secrétaire de séance : Murielle VISDELOUP.

Etait également présente : Nelly JOSSELIN.

**Délibération n° 2015006 : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor**

Par courrier reçu le 14 octobre 2015, le préfet propose, dans le cadre de la loi NOTRe du 7 août 2015, le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Dans ce projet, il préconise la fusion de St Briec Agglomération, la Communauté de Communes Sud Goëlo, Centre Armor Puissance 4 et Quintin Communauté (ensemble qui représenterait 34 communes avec une population de 149 247 habitants).

Compte tenu de cette proposition d'une part et étant donné que le territoire du SIVU des Chaos du Gouët étend son champ d'action sur trois de ces communautés de communes et que son objet est limité d'autre part, il préconise la dissolution du SIVU des Chaos du Gouët ainsi que le transfert de sa compétence au nouvel EPCI fusionné, sous réserve de la création de ce dernier.

Le Comité Syndical,  
Entendu l'exposé de Pierre Gallais,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**NE S'OPPOSE PAS** à la dissolution du syndicat sous réserve que le nouvel EPCI (tel que présenté par le projet n°1 du Préfet) fusionne,

**SOLLICITE EXPRESSEMENT** que ce site naturel inscrit au titre des monuments historiques soit préservé et conservé en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) comme les membres du SIVU ont su s'attacher à le faire depuis 1992.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Pierre GALLAIS

SIVU  
DES  
CHAOS DU GOUËT  
22000 PLAINE HAUTE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le 07 DEC. 2015

et publication ou notification

Le 07 DEC. 2015

*P. Gallais*